



Bénin



Burkina Faso



Niger

Complexe W-Arly-Pendjari

ID N°749 Bis



Rapport sur l'état de conservation



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Complexe W-Arly-Pendjari
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 1996, étendu en 2017

Novembre 2024

Résumé analytique du rapport

Nom du bien du patrimoine mondial	État(s) partie(s)	Date d'inscription	Numéro d'identification
Complexe W-Arly-Pendjari	République du Bénin – Burkina Faso – République du Niger	07 juillet 2017	ID N°749bis

Le Complexe W-Arly-Pendjari est un bien transfrontalier localisé en Afrique de l'Ouest et partagé par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996 et étendu le 07 juillet 2017 suivant la décision 41 COM 8B.3. Lors de sa 46^{ème} session élargie (New Delhi, 2024), le Comité du Patrimoine Mondial a examiné le rapport sur l'état de conservation du Complexe W-Arly-Pendjari et a pris la Décision 46 COM 7B.56. Par cette décision, le Comité demande aux Etats parties de soumettre d'ici le 1^{er} février 2025, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre des recommandations, pour examen lors de sa 47^e session.

A la suite de concertations en ligne et en présentiel, les Etats parties ont apporté les réponses aux recommandations sur la base du point de la mise en œuvre des plans annuels de travail de chacune des composantes du bien et des actions régionales planifiées. Il ressort de ce point que les données de couverture de la surveillance montrent un effort important au regard du nombre des arrestations de contrevenants. Cet effort est renforcé par les appuis significatifs des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans le cadre de la défense du territoire à l'intérieur et autour du bien dans chaque pays. Ces efforts visent à rétablir et à maintenir un contrôle effectif sur l'ensemble de la superficie du bien.

S'agissant des inventaires fauniques, le comptage aérien réalisé en 2024 n'a couvert que la partie béninoise du bien compte tenu de la menace sécuritaire beaucoup plus marquée dans ses autres parties. La méthodologie mise en œuvre est identique à celle de 2019 afin de faciliter l'analyse des tendances des populations fauniques.

S'agissant des translocations d'espèces, un atelier organisé en octobre 2024 à Cotonou a réuni les acteurs du bien. Cette rencontre a permis de faire l'état des lieux sur la mise en œuvre des projets potentiels de translocation et de mettre tous les acteurs au même niveau information. Il convient de noter que le projet de translocation des élands de Derby entre le Bénin et la Centrafrique a été abandonné et aucune translocation d'espèce n'a été réalisée à ce jour. Concernant l'exploitation de l'oléoduc Niger-Bénin et le projet d'aménagement et de bitumage de la route Banikoara – Kérékou - Frontière du Burkina-Faso, la mise en œuvre des plans de gestion environnemental et social est en cours et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Au plan de la coopération transfrontalière par ailleurs, une feuille de route actualisée a été adoptée pour la mise en place du Secrétariat Exécutif du Complexe W-Arly-Pendjari (SE-WAP). L'installation du SE-WAP est prévue la fin du premier semestre 2025. Enfin, aucun autre problème de conservation n'a été identifié comme susceptible d'impacter négativement la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.